

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARCY SUR CURE

G. BILLARD

J.C. FORTE

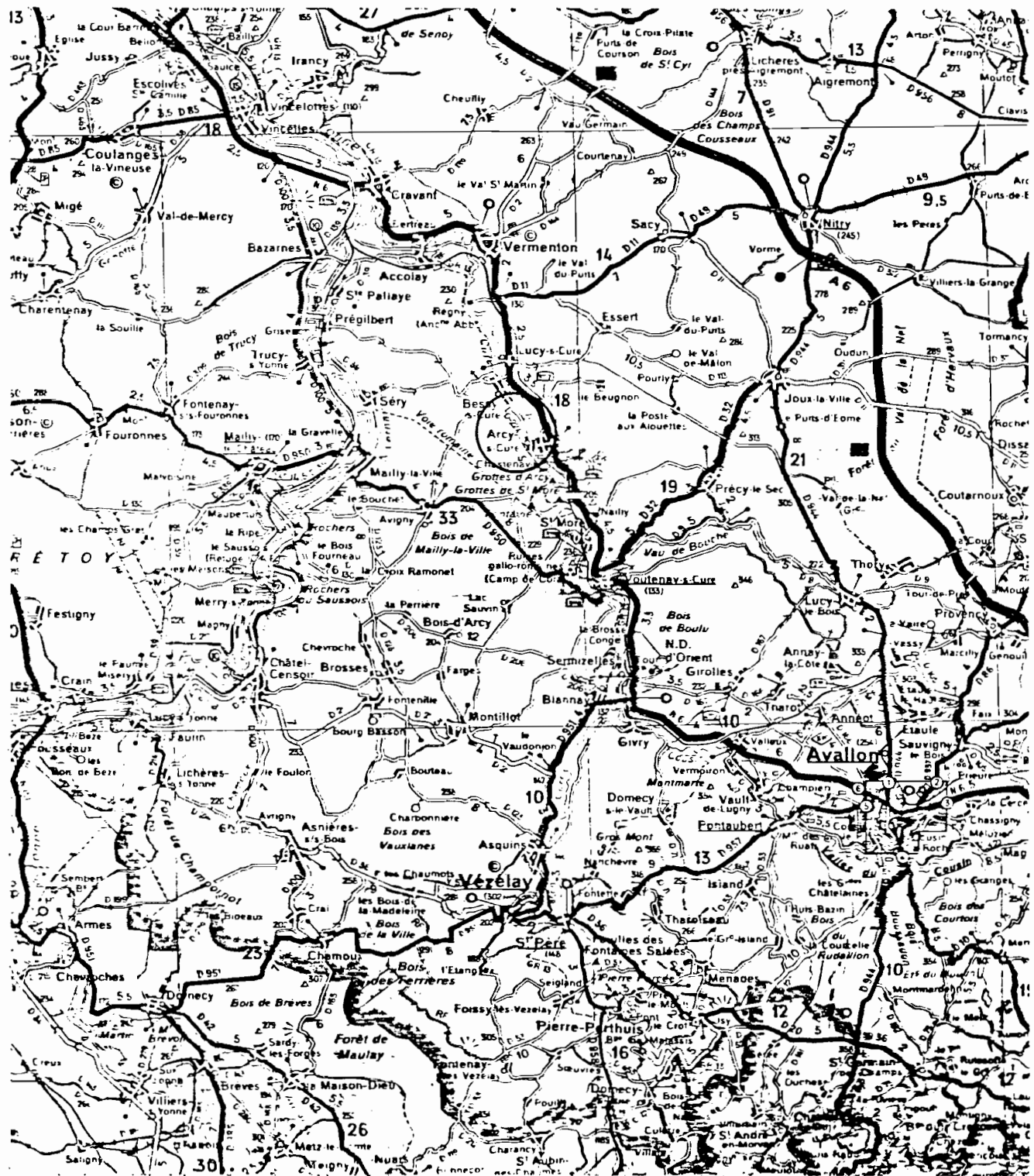
-

GA 83/45 BOU

JUIN 1983

CARTE DE SITUATION

ECHELLE 1/200 000



FOUJEN N° :

Date de la reconnaissance sur le terrain : 08/06/83

A **ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT**

I - SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE

II) SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : ARCY SUR CURE

Lieu dit : LES GUERINS

Parcelle cadastrale : Section A5 parcelles n° 1522-1523 : captage principal
n° 2019- ; " complémentaire

Distance à l'agglomération et orientation : 1 km au Nord

Nature du captage :

- puits ☒
- forage ☐
- source captée ☐

Appellation courante du captage : principal : puits du champ Quarré
complémentaire : puits des Guérins

Carte géologique : VERMENTON

- n° : 435
- huitième : 2

Indice B.R.G.M. : 435-2X-0013

Coordonnées Lambert :

- X = 706,56
- Y = 291,28

Altitude du sol : Z = 120,3

Champ captant :

- ouvrage unique ☐
- plusieurs ouvrages ☒ - nombre : 2
- prélèvement annuel en 1982 : environ 25 000 m3 consommés
(50 000 m3 produits ?)

12) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé M. ABRARD ☒
G. BILLARD
Rapport du conseil départemental d'hygiène ☐
Arrêté de déclaration d'utilité publique ☐
Autres :

Date

16/02/59
15/06/83

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : MAIRIE D'ARCY SUR CURE
89650 ARCY SUR CURE

- Commune ☒

- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒

- affermage ☐

- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire :

Mairie d'Arcy sur Cure - 89650 ARCY SUR CURE

Nombre de communes desservies par les captages : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒
non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ - Arcy sur Cure
le champ captant ☐ - Le Beugnon

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☒
d'abonnés ☐
- Arcy sur Cure 500 habitants (1000 environ en période estivale)
-
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 1982
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒

- Châteaux d'eau ☐

- nombre : 2 Arcy sur Cure Le Beugnon
- capacité (m3) : 2 x 150 75

Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée Cure r.d,	☒	plaine	☐
vallée sèche	☐	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions modernes de la Cure	☒
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire	☐
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : terre végétale
épaisseur : décimétrique

Substratum

nature calcaire
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

P.P. 1,72 m)
P.C. 1,80 m) le 08/06/83

Température de l'eau et date de la mesure

P.P. - P.C. = 10°6 le 08/06/83

Essai de débit

réalisé : oui ☒ 16/10/59 - débit 15 m3/h - rabattement 1,56 m(P,P)
non ☐
valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)
Bonne qualité physico-chimique
Légère contamination bactérienne vraisemblablement liée aux
installations

ANNEXE : Coupe géologique	☐	Courbe interprétative de l'essai	☐
Coupe lithologique	☐	Tableau d'analyse de type I	☐
Coupe stratigraphique	☐	Tableau d'analyse de type II	☒
Tableau d'essai de débit	☐		

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

4

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☒
forage ☐
source captée ☐

Date d'exécution : 1959
de mise en service :

Profondeur / sol m P, principal = 4,60 m P, complémentaire = 5,50m
+ drain 20 m

Diamètre en tête : 2 m
en fond : m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage :

Nombre	Principal ☒ 2	complémentaire ☐
Nature	CEM - axe vertical	relié par canalisation
Débit (m3/h)	13	au puits principal
HMT (m)	85	

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐
non ☒

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (~~m3/h~~) : 150 m3/j (?)
Volume d'exhaure en 1982 : 25 000 m3 consommés
50 000 m3 produits ?
Débit maximal d'exhaure en 1982 : période :
minimal

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
non ☒

Station de traitement de l'eau

Stérilisation * ☒ Flocculation et filtration ☐
Chlore gazeux ☐ chlorure ferrique ☐
eau de javel ☐ carbonate ☐
autres ☒ filtre à sable ☐
point d'injection : autres ☐

* un javellisateur remplacera très prochainement l'appareil UV inefficace

ANNEXE : Coupe technique ☒
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- périmètres clôturés - Hautes herbes

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- prairies et cultures
- N6 + voie ferrée à 200 m à l'Est du captage principal
- cure à 180 m W captage complémentaire

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- cultures et bois
- un restaurant à 350 m au SE du captage principal
- cimetière à 850 m au S du captage principal

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée ☐
 Plan parcellaire au 1/2500 ☒
 Plan de situation au 1/25 000 ☒

Géologie

La région d'Arcy sur Cure est constituée par des formations sédimentaires d'âge oxfordien appartenant aux auréoles jurassiques du SE du bassin parisien. Les couches montrent un léger pendage vers le NW.

La succession de terrains observée depuis le sommet vers la base des plateaux est la suivante :

- 30 à 40 m de calcaires lithographiques ou grumeleux
 - quelques mètres de marnes
 - un puissant complexe présentant des alternances de calcaires marneux et de marnes.
- Ces terrains sont affectés par une tectonique cassante de direction générale NS à NE-SW.

La vallée de la Cure est occupée par des formations alluvionnaires sablo-graveleuses épaisses de quelques mètres.

Dans les calcaires, les circulations d'eaux souterraines se font généralement suivant des réseaux karstiques en relation avec la tectonique cassante. Ces circulations alimentent la nappe alluviale de la Cure dont l'écoulement général se fait en direction du NW dans le secteur d'Arcy.

Périmètres de protection

Périmètres de protection immédiate (cf. carte II)

Ils seront constitués par les périmètres actuellement cloturés appartenant à la commune.

Les terrains enclos devront être régulièrement fauchés.

A l'intérieur de ces périmètres, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation des captages.

Périmètre de protection rapprochée (cf. carte II)

Il s'étendra entre 125 et 300 m autour des captages.

Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau n° 6).

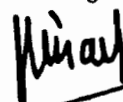
L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

Périmètre de protection éloignée (cf. carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé des captages. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau n° 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation des puits du Champ Quarré et des Guerins pour l'alimentation en eau potable publique de la commune d'Arcy sur Cure.

Dijon, le 15 Juin 1983

 G. BILLARD

Allée Turonne

89000 AUXERRE

Téléphone (86) 52.23.90

RATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

Dossier n° : 435-2x-0013

Commune d'implantation :

ARCY SUR CURE

Champ Carré

MEN PHYSICO-CHIMIQUE

Température de l'eau (en ° C).....

dité (gouttes de mastic)

Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)

(pH (à 20 °C)) (Avant)

au } Après

ore } ... (Avant

Alcalinité (en CaO : mg/l) } Après

ammoniacale (en NH_4^+ : mg/l)

es (en NO_3^- : mg/l)

es (en NO_2 : $\mu\text{g}/\text{h}$)

ures (en Cl : mg/l)

Ène cédée par KMnO_4

milieu alcalin, à chaud on se 10 mg (ou 0,1 mg/l)

de totale (degré français)

alcalimétrique complet P A C, degré français

les (en SO_2 : mg/l)

Fe: mg/l)

(en Fe : mg/L)

MEN BACTÉRIOLOGIQUE

Comptage total des bactéries (au ml) :

Après 24 h. à 37°

Après 72 h. à 20-22°

formes (dans 100 ml)

Membranes filtrantes. A 37° (I. M. V. I. C.)

Escherichia coli (dans 100 ml)

Membranes filtrantes à 44° (I M V I G)

Membranes filtrantes, a 44 (I. M. V. I. C.)

placoches léculeux (dans 100 ml)

(milieux ROITHE et LITSKY)

Stridium Sulfido-réducteurs (dans 100 ml)

servations particulières :

* measure BGM in-situ

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

N.B. : Cette feuille d'analyse d'eau de la station agronomique de l'Yonne a été adaptée aux besoins de l'étude d'environnement.

[illegible]

Téléphone (86) 52.23.90

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

Dossier n° : 435-2x-0013

commune d'implantation :

ARCY SUR CURÉ

Les Guerins

MEN PHYSICO-CHIMIQUE

température de l'eau (en ° C).....

dité (gouttes de mastic)

Conductivité (en ohms/cm à 20 °C)

(pH (à 20 °C)) Avant

AU } } Après

Alcalinité (en CaO) : $\frac{100}{100}$ (Avant

(Alcalinité (en CaO : mg/l) } Après

onique (en NH_4 : mg/l)

es (en NO_3^- : mg/l)les (en NO_3^- : mg/l)

Concentrations (en Cl : mg/l)

ène cédé par KMnO_4 .

milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en 0 : mg/l) .

lé totale (degré français)

alcalimétrique complet (T. A. C., degré français)

Sulfates (en SO_4 : mg/l)

(en Fe : mg/l)

AMEN BACTÉRIOLOGIQUE

nombrement total des bactéries (au ml) :

après 24 h, à 37°

après 72 h, à 20-22°

formes (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)

herichia coll (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)

ptococques fécaux (dans 100 ml)

(milieux ROTHE et LITSKY)

stridium Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)

Observations particulières :

* measure BREN in-city

TABLEAU 4.3

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

CHLORAMPHENICOL
RESISTANT
(mg/l)

N.B. : Cette feuille d'analyse d'eau de la station agronomique de l'Yonne a été adaptée aux besoins de l'étude d'environnement.

CHLORINE
RESISTANT
(mg/l)

[illegible]

PERIMETRES DE PROTECTION
Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X { A = interdites (ni interdites B = réglementées +) ni réglementées		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
			activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
			A	B	B	B
1 - Le forage de puits				X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X		X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X		X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				X		X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes				X		X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X		X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X		X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X		X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X		X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X		X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X		X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X		X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X		X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X		X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				toléré		+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures				toléré		+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X		X
18 - Le pacage des animaux				toléré		+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X		+
20 - Le défrichement					X	X
21 - La création d'étangs				X		X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X		X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X	X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

N B : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. BILLARD

M. Billard

DATE : 15 Juin 1983

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de

DOSSIER : 435-2X-0013

COMMUNE D'IMPLANTATION :

ARCY SUR CURE

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR
LES PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

Périmètre de protection immédiate

Section A5 - puits du Champ Quarré - parcelles n° 1515 à 1520
1522 à 1529 - 1545 - 2037 - 2060

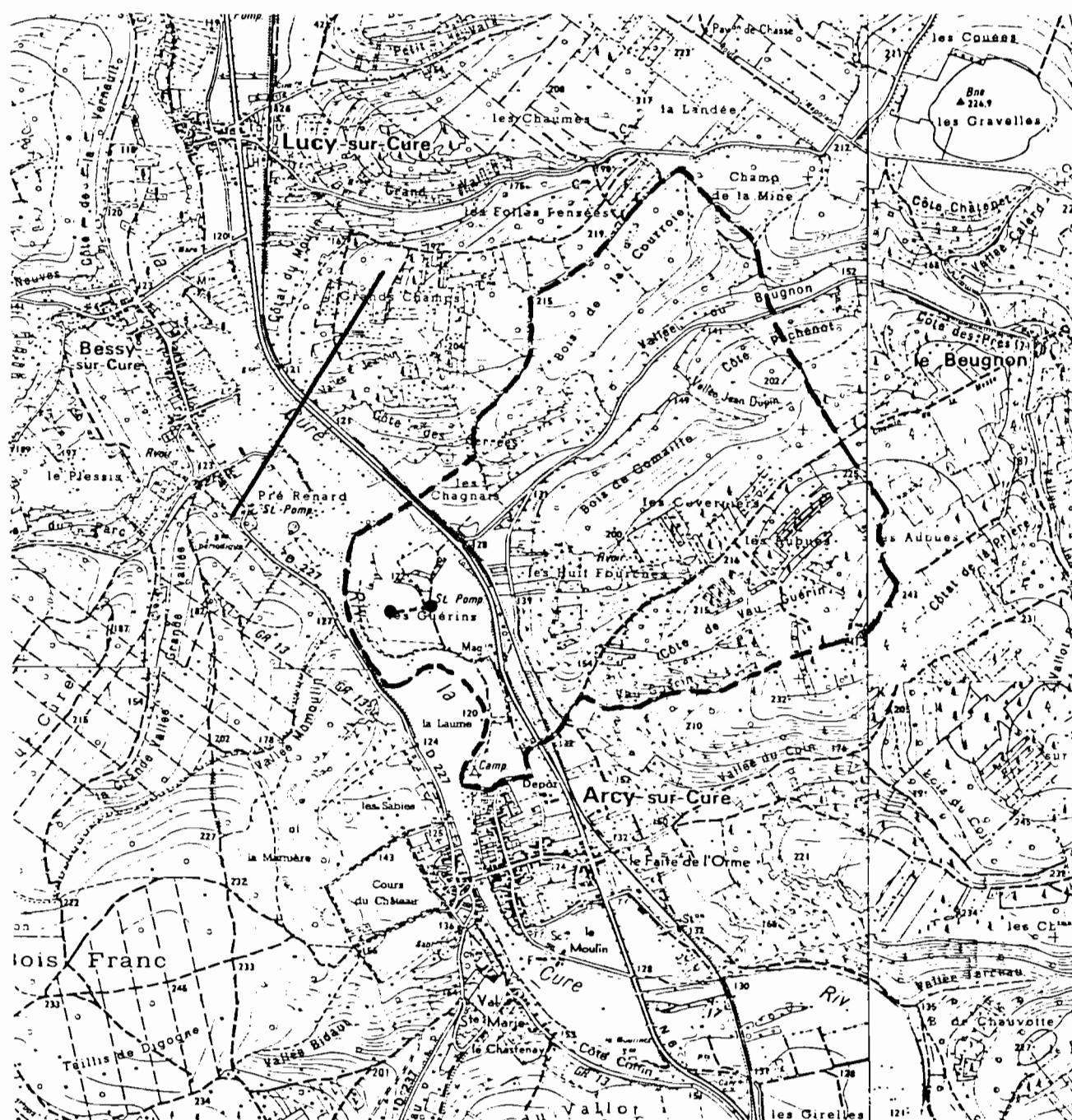
puits des Guerins - parcelles n° 2019 - 2065

Périmètre de protection rapprochée

Section A5 - parcelles n° 1510 - 1514 à 1520 - 1524 - 1525 - 1528 -
1529 - 1541 à 1544 - 1546 à 1555 - 1604 -
1606 - 2019 - 2026 à 2028 - 2064 - 2078 à 2080.

CARTE DE SITUATION

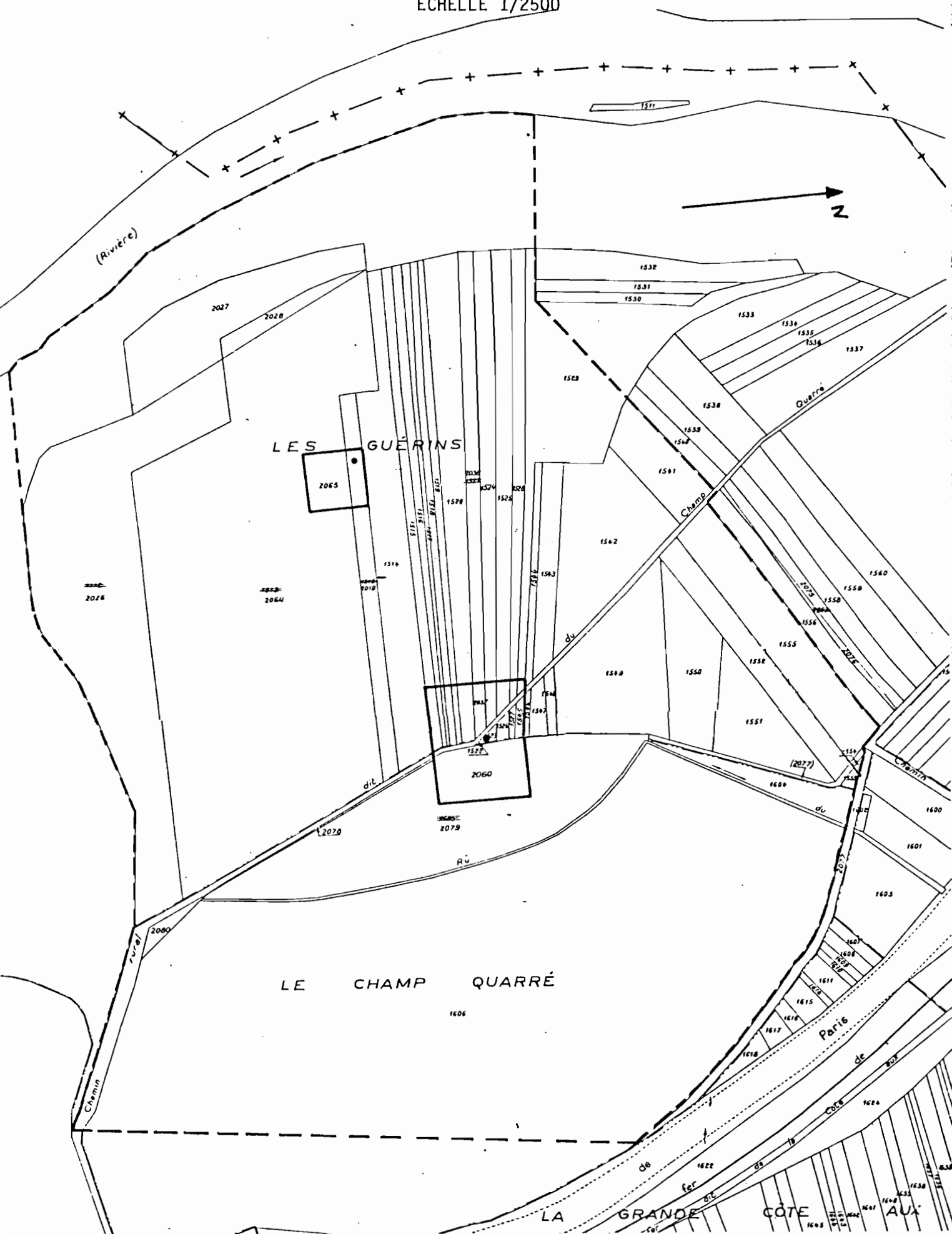
Echelle 1/25 000



--- Périmètre de protection éloignée — faille

SECTION A5

ECHELLE 1/2500



— Périmètre de protection immédiate

— Périmètre de protection rapprochée